

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>20778</b>	<b>De M. Sébastien Huyghe ( Les Républicains - Nord )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Intérieur</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Intérieur</b>
<b>Rubrique &gt; Français de l'étranger</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Renouvellement des papiers d'identité des Français de l'étranger	<b>Analyse &gt; Renouvellement des papiers d'identité des Français de l'étranger.</b>
Question publiée au JO le : <b>25/06/2019</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Sébastien Huyghe appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le renouvellement des papiers d'identité des Français de l'étranger. Certains de citoyens français à l'étranger ne se trouvent pas toujours à proximité d'un poste consulaire. Bien qu'un envoi sécurisé par courrier à domicile soit possible, ces renouvellements nécessitent un déplacement pour le dépôt du dossier auprès du consulat. Il lui demande si le Gouvernement envisage l'établissement de procédures administratives par internet pour les Français de l'étranger, notamment dans le cadre de renouvellement de papiers d'identité.